

Comité technique spécial Musées Direction générale des Patrimoines

15 MAI 2018

Projet de procès-verbal

ORDRE DU JOUR

1) Réouverture de la maison Clemenceau :

– Point sur l'organisation et le fonctionnement du SCN Musée national Clemenceau-de Lattre
(*pour avis*) ;

LISTE DE PRÉSENCE

Représentants de l'administration :

Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF

Kevin RIFFAULT, Sous-directeur à la sous-direction des affaires financières et générales, DGP, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

CFDT- Culture :

Carole GRAGEZ

CGT- Culture :

Christelle LAVIGNE (Suppléante remplaçant un titulaire empêché)

Cécile RANVIER (Suppléante remplaçant un titulaire empêché)

Gérald PARISSE (Suppléant remplaçant un titulaire empêché)

FSU :

Aucun représentant

SUD – Culture :

Yann LEROUX

Warda BALAH-CHIKHA (Suppléante remplaçant un titulaire empêché)

Représentants du personnel suppléants :

Secrétaires du comité :

Kevin THIERY, Adjoint de la Cheffe de la mission dialogue social assisté par Corinne BOLUEN

Collaborateurs de la présidente :

Franck ISAIA, Adjoint à la sous-directrice de la politique des musées, SMF

Christophe CLÉMENT, Adjoint à la sous-directrice de la politique des musées, SMF

LISTE DES EXPERTS

Expert à la demande de l'administration :

Pour le point 1 :

Jean-François BOURASSEAU, Secrétaire général, Musée Clemenceau et de Lattre de Tassigny, SCN

Jean-François MOREAU, Musée Clemenceau et de Lattre de Tassigny, SCN

Expert à la demande de la CFDT – Culture :

Alexis FRITCHE, Secrétaire adjoint à la CFDT-Culture

Expert à la demande de la CGT – Culture :

Catherine NOURY, SNMD CGT-Culture, EP Versailles

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Blandine CHAVANNE.

Il est procédé à l'appel des présents.

Cécile RANVIER (CGT-Culture) est désignée secrétaire adjointe de séance.

I. Réouverture de la maison Clemenceau :

– Point sur l'organisation et le fonctionnement du SCN Musée national Clemenceau-de Lattre (pour avis)

En préambule, **Blandine CHAVANNE** explique que suite aux différents échanges lors du CT spécial Musées du 26 avril 2018 qui ont abouti à un vote unanime défavorable des représentants du personnel sur le point relatif à la réouverture de la maison Clemenceau, l'instance est reconvoquée aujourd'hui sur ce point unique avec comme support des documents retravaillés.

Jean-François BOURASSEAU indique que l'établissement a tenu compte des demandes formulées par les organisations syndicales lors du CT spécial Musées du 26 avril dernier qui avait donné lieu à un vote unanime défavorable des représentants du personnel. Dans l'objectif de produire un organigramme fonctionnel et un planning de travail le plus explicite possible, un groupe de travail a fait l'objet d'échanges itératifs avec l'ensemble de l'équipe. Jean-François BOURASSEAU rappelle que l'organisation actuelle inclut une conservatrice, un secrétaire général et un agent de bureau à 70 % pour la gestion du secrétariat. Elle comprend également un technicien des services culturels et un adjoint technique d'accueil et de surveillance. Il confirme que l'enveloppe de vacances octroyée par le ministère couvre les besoins d'ouverture de la maison Clemenceau de juin à décembre 2018. Ainsi, pour l'ouverture des deux maisons, le besoin est de 3 postes à temps plein. Sont compris en juin, octobre, novembre, décembre 4,7 ETP (2 titulaires, 2 vacataires à 100 % et un vacataire à 70 %). Pour la période estivale juillet et août, il y aura 6 ETP (2 titulaires et 4 vacataires à 100 %). Il déclare que les besoins d'emplois permanents exprimés seront réexaminés à l'aune de la fréquentation et des modalités de fonctionnement du SCN au terme de l'année écoulée. Par ailleurs, il souligne que l'espace dédié au personnel est maintenant terminé et comprend une kitchenette, un espace de détente et des toilettes femmes/hommes séparées des toilettes destinées aux visiteurs.

Warda BALAH-CHIKHA exprime ne pas avoir le sentiment d'une réelle évolution par rapport au document transmis au dernier CT, même si elle reconnaît que l'établissement a démontré sa volonté de produire des éléments nouveaux. Pour sa part, le manque de moyens humains reste incompatible avec une ouverture prévue le 15 juin 2018.

Blandine CHAVANNE confirme que 3 postes sont nécessaires pour le moment pour l'ouverture du musée. Néanmoins, une création de poste dans un avenir proche n'est pas exclue. Le musée ouvrant en milieu d'année, il conviendra d'analyser à la fin novembre si le mode de fonctionnement mis en place est pertinent.

Christelle LAVIGNE demande pourquoi attendre fin novembre.

Kevin RIFFAULT répond que l'administration a besoin d'un recul suffisant pour faire le bilan et, le cas échéant, un point sur les effectifs nécessaires à mobiliser.

Christelle LAVIGNE pense que 2 postes permanents sont nécessaires.

Carole GRAGEZ indique que la CFDT-Culture estime que le besoin est de 3 postes permanents.

Blandine CHAVANNE atteste que l'ouverture de la maison Clemenceau implique la présence sur place de deux agents. En revanche, un seul agent est nécessaire pour assurer l'ouverture de la maison de-Lattre.

Jean-François BOURASSEAU explique que le fonctionnement cible est basé sur un apport de deux postes supplémentaires, avec un contrat de week-end à 70 % et 4 mois de vacation (2 mois en juillet et 2 mois en août). Au terme d'une période d'essai de huit mois, la situation pourra être réajustée. L'année sera également répartie entre une basse saison et une haute saison.

Catherine NOURY s'insurge contre le fait que l'avis rendu en CHSCT ne l'était pas sur la base des mêmes documents. Elle demande une visite CHSCT sur site.

Christophe CLEMENT répond qu'une visite de délégation a déjà eu lieu.

Catherine NOURY indique à l'administration qu'un poste de travail ne correspond pas à 1 agent. En effet, un coefficient de passage a été défini par le ministère pour prendre en compte, les congés, les arrêts maladie, les formations du personnel. Celui-ci est de 2,7 pour 1 poste de travail, elle dénonce un manque de personnel vis-à-vis des postes à tenir.

Kevin RIFFAULT répond qu'il n'existe pas d'éléments tangibles et réglementaires sur le constat d'un coefficient de passage et que cette vision doit être évaluée au cas par cas.

Yann LEROUX souhaite savoir si le site sera géré uniquement par des vacataires pendant la période estivale.

Jean-François BOURASSEAU répond que 4 postes de vacation sont prévus durant cette période afin que les agents titulaires puissent prendre des congés. Cependant, un des deux agents titulaires attachés au site sera systématiquement présent.

Catherine NOURY demande pourquoi la pause méridienne est de 1 heure chaque jour et que le temps de déambulation de 30 minutes prévu par les textes (comptabilisé comme temps de travail effectif) n'est pas accordé aux agents alors qu'il n'y a pas de point de restauration sur place.

Kevin RIFFAULT rappelle les dispositions de la circulaire du 27 novembre 2001, relative à l'application aux personnels du ministère de la culture et de la communication du décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail : cette circulaire explique que, dans certains services ou établissements ne disposant pas d'un lieu collectif de restauration à proximité du lieu de travail, un temps de trajet permettant aux agents de se rendre dans le lieu où ils doivent se restaurer peut être considéré comme du temps de travail effectif. Cela n'est pas le cas pour le musée Clemenceau, puisqu'une kitchenette est à disposition du personnel. Il n'y a donc pas lieu d'instaurer un temps de déambulation à l'occasion de la pause méridienne.

Jean-François MOREAU indique qu'afin d'assurer les astreintes des deux maisons fermées pendant la pause déjeuner, un agent est désigné à tour de rôle. Il assure les interventions et les levées de doute et bénéficie de récupérations correspondantes.

Carole GRAGEZ considère que la tenue d'astreinte induit une charge de travail supplémentaire pour les agents du site.

Catherine NOURY ajoute qu'il est inadmissible que les agents soient également d'astreinte pendant la pause méridienne. Pour sa part, cela correspond à un temps de travail effectif qui doit être comptabilisé dans leur cycle de travail. Par ailleurs, elle indique que les agents postés ne doivent pas faire 1519 h mais 1908 h.

L'administration répond que les 1519 h sont la durée légale de travail pour les agents en travail postés. Ces agents sont soumis à l'obligation de travail dominical. La base du temps de travail annuel est donc de 1607 h, déduction faite des compensations pour 22 dimanches travaillés (soit 4 h par dimanche d'où une compensation de 88 h).

Catherine NOURY répète à l'administration que plutôt que de recourir à des vacances, le ministère devrait envisager de procéder à des créations de poste. Catherine NOURY estime au regard du planning que les agents d'accueil et de surveillance réalisent plus que leurs obligations réglementaires.

Alexis FRITCHE remercie l'administration de l'établissement pour le travail fourni depuis le dernier CT. Il ajoute que la CFDT n'est pas ici aujourd'hui pour cristalliser les débats, mais pour essayer d'avoir des éléments plus précis sur le temps de travail effectif de chaque agent.

Jean-François BOURASSEAU rappelle que pour juillet et août, l'effectif sera de 2 titulaires et 4 vacataires à 100 % et qu'en juin, septembre, novembre et décembre l'effectif comprendra 2 titulaires, 2 vacataires à 100 % et 1 vacataire à 70 %.

Christelle LAVIGNE demande comment justifier la présence de vacataires pendant la basse saison.

Jean-François BOURASSEAU répond que le ministère a doté le SCN d'une enveloppe de vacation lui permettant de pourvoir les besoins d'accueil et de surveillance pour l'année 2018. Cette période test permettra d'évaluer concrètement les besoins.

Warda BALAH-CHIKHA dit avoir noté plusieurs incohérences dans le planning notamment les pauses qui ne sont pas spécifiées, mais elle souhaite tout de même remercier l'administration de l'établissement d'avoir apporté les précisions utiles. Elle juge indispensable de représenter les plannings.

Cécile RANVIER remarque que les agents qui devront travailler pendant les jours fériés ont déjà été identifiés dans le document. Or, la désignation des personnes présentes pendant un jour férié devrait normalement reposer sur une procédure de volontariat.

Kevin RIFFAULT répond qu'aucun texte juridique ne repose sur ce principe. En revanche, afin de rendre le planning plus clair, l'administration s'engage à transmettre aux membres du CT, un tableau pédagogique correspondant à un agent d'accueil et de surveillance sur une période de 12 mois, afin de faire apparaître le nombre d'heures effectives travaillées (emplois postés avec obligations dominicales de 1519 h).

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance. La séance est suspendue de 15 heures 44 et reprend à 15 heures 59.

Jean-François BOURASSEAU désire faire une annonce après avoir consulté l'administration lors de cette suspension de séance. Il renonce au projet d'astreinte durant la pause méridienne, la maison sera donc fermée au public. Il rappelle le fonctionnement du système d'astreinte appliqué sur le site. Le prestataire situé à Montpellier est en mesure de lancer un appel dans un délai presque instantané. De plus, une entreprise d'intervention est également impliquée dans la procédure.

Par ailleurs, **Jean-François BOURASSEAU** informe le CT de la mise en place du chantier sur la rédaction du RI de la maison natale Clemenceau, avec la possibilité de le présenter dès l'automne en CHSCT puis en CT.

Cécile RANVIER demande la convocation du CHSCT spécial Musées avant l'inauguration.

Blandine CHAVANNE en prend note sans pouvoir s'engager au regard des calendriers très contraints des uns et des autres. Elle invite les représentants du personnel à procéder au vote sur l'organisation et le fonctionnement du SCN Musée national Clemenceau-de-Lattre.

Résultat du vote :

Vote Pour : 0

Vote Contre : CFDT-Culture (1 voix), CGT-Culture (3 voix), SUD Culture Solidaires (2 voix)

Abstention : 0

SNAC-FSU : aucun représentant

Blandine CHAVANNE prend acte du vote unanime défavorable des représentants du personnel. En conséquence, le comité technique spécial Musées de la direction générale des patrimoines est considéré comme ayant été valablement consulté sur le point précité. Elle remercie l'équipe du musée Clemenceau-de-Lattre du travail effectué et des précisions apportées.

Avant de clore la séance, **Blandine CHAVANNE** souhaite préciser que le CT de ce jour a été reconvoqué suite à un vote défavorable unanime exprimé par les représentants du personnel lors de la séance du 26 avril dernier sur le point l'organisation et le fonctionnement du SCN Musée national Clemenceau-de-Lattre. L'administration souhaite toutefois apporter une précision, à la lecture de la circulaire du 31 décembre 2012 relative au fonctionnement des comités techniques.

Il est rappelé en effet en page 18 de cette circulaire, dans un encadré, que la procédure prévue en cas de vote défavorable unanime prévoyant l'organisation d'une nouvelle délibération « **ne s'applique pas lorsque la réunion au cours de laquelle est exprimée l'opposition unanime des représentants du personnel se tient dans le cadre d'une seconde convocation du comité faute de quorum lors de la première convocation** ».

Il s'agit du cas de figure présent puisque la séance du CT du 26 avril dernier se tenait dans le cadre d'une seconde convocation, faute de quorum lors de la première convocation le 12 avril 2018.

Au regard de ces éléments, néanmoins, la convocation du CT de ce jour a été maintenue et avait vocation à apporter des précisions aux questions posées la fois dernière.

À cette fin, en vue de cette séance, des documents retravaillés ont été transmis : une nouvelle fiche, un organigramme fonctionnel, un nouveau format de planning.

Après lecture de cette déclaration, **les représentants de la CGT-Culture** indiquent ne pas avoir la même interprétation de cette circulaire que l'administration sur la notion de seconde convocation du CT spécial Musées. Pour leur part, cette règle ne s'applique pas à la situation actuelle et il s'agit pour eux d'une nouvelle convocation.

Blandine CHAVANNE demande aux représentants du personnel s'ils souhaitent poser une question supplémentaire. Aucune question complémentaire n'étant posée, elle lève la séance.

La séance est levée à 16 heures 20.

Blandine CHAVANNE
Présidente de séance

Kevin THIERY
Secrétaire de séance

Cécile RANVIER
Secrétaire adjointe de séance